

Serge N. Ahouansou évoque la nomination de Jacques Ayadji au poste de ministre conseiller P.7

« Talon a confirmé ce que nous faisons à Moele-Bénin »

La Guérite

2.000 F

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité" La Guérite N°1063 du mercredi 18 Décembre 2024
Autorisation N°1048/MISP/DC/SG/DAI/SCC DU 06 Mai 2008 11ième année. Tél.: (00229) 97-26-26-71

Informez plus et autrement

Procès de Philippe Houndégnon P.7

Le dossier renvoyé au
27 janvier prochain

Sous la Rupture

P.4

Destins croisés, mauvaise fortune



Victime d'une tumeur cancérigène

P.4

Urgence de sauver l'albinos Arnaud Sessinou

- L'implication du chef de l'Etat vivement souhaitée
- Le Sos de Alimatou Badarou



Retrouvez nos articles sur www.gueritetvmonde.bj

LA GUERITE

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité"

Informez plus et autrement

Directeur Général

Jean Eudes DAKIN

Tél/WhatsApp : 97819137

Directeur de Publication

Chamss-Deen BADAROU

Tél/WhatsApp : 00229 97262671

Rédaction

Latifath KOWENOU

Faosiya SEFOU

Amanda E. DACKY

Secrétaire de rédaction par intérim

Anselme ORICHA

Graphiste

S - Design



Tél/WhatsApp : 00229 91 19 10 10



Sous la Rupture

Destins croisés, mauvaise fortune

Sous le pouvoir de l'ex-chef de l'État Yayi Boni, ils n'étaient pas inconnus de la population béninoise. Ils étaient sous les feux de la rampe, constituant des «boucliers» de l'ex-président de la République. Ils défendaient vigoureusement, au travers de sorties médiatiques, les actions du gouvernement du Changement et de la Refondation et, de facto, répliquaient à toutes critiques ou attaques contre la gouvernance.

Chamss-Deen BADAROU

D'une part, Loth Houénou, président du Parti valeur républicaine (Pvr), et d'autre part Frédéric Béhanzin et Fred Houénou du creuset Les jeunes patriotes, connus à un moment donné sous l'appellation Les fous du roi. À l'époque, ils étaient dans les bonnes grâces du pouvoir. D'un régime à un autre, celui du président Patrice Talon, osons le dire, ne leur a pas autant souri. Au contraire... Et le moins qu'on puisse dire, qu'ils aient fait l'option d'adoubé le chantre de la Rupture ou de critiquer ses actions, selon le cas, ils ne sauraient oublier, tous les trois d'ailleurs, ces sombres moments passés, chacun de son côté, en prison dans divers dossiers.

Fred Houénou

Son bref séjour dans la majorité présidentielle lui a sans doute valu sa nomination en conseil des ministres, le 8 janvier 2020, comme conseiller technique aux actions stratégiques du ministre de la Communication. Mais contre toute attente, après juste quelques mois, Fred Houénou présente sa démission du poste, le jeudi 10 septembre 2020. Après cette démission, l'ancien conseiller à l'emploi des jeunes du président Yayi Boni optera pour l'opposition et soutiendra la candidature de l'opposante Reckya Madougou dans le cadre de la présidentielle 2021. Une candidature qui ne franchira d'ailleurs pas l'étape de la

recevabilité, n'ayant obtenu les parrainages requis. Dans ce combat politique contre la prorogation du mandat présidentiel et cette élection présidentielle qualifiée d'exclusive, Fred Houénou sera interpellé et déposé en prison. Libéré après plus d'un an et placé sous contrôle judiciaire, le président du «Rassemblement pour une alternative progressiste» fait sa déclaration d'adhésion au Bloc Républicain le dimanche 11 septembre 2022. Ce retour au sein de la Mouvance ne lui a encore valu plus que ce poste de conseiller technique qu'il a abandonné, selon les informations, à cause de l'ambiance délétère entre le ministre d'alors et lui.

Loth Houénou

Quel scénario politique n'a-t-il pas encore produit sous la Rupture pour s'attirer les projecteurs des plus hautes autorités au pouvoir depuis 2016 ? Presque toutes les formations politiques de la majorité présidentielle connaissent Loth Houénou pour avoir reçu au moins une fois sa déclaration d'adhésion. Mais avant, le président du défunt parti des valeurs républicaines, était très critique envers le président Patrice Talon et sa gouvernance. Dans la foulée, Loth Houénou séjourne deux fois en prison. En effet, arrêté à la frontière bénino-togolaise, il sera condamné, courant mi-octobre 2018, et passera deux ans derrière les barreaux, reconnu coupable d'injures à caractère racial sur la personne de l'homme d'affaires vivant en exil, Sé-

bastien Ajavon. La justice béninoise notamment le tribunal de première instance de Cotonou reprochait également à Loth Houénou la publication sur internet de fausses nouvelles. Et en plus de cette peine de prison, il était contraint de payer une amende de 30 millions de FCfa à M. Ajavon. À peine sorti de prison, Loth Houénou récidive et sera à nouveau interpellé. En novembre 2020, il a été condamné à 2 ans d'emprisonnement ferme en plus d'une amende de 200.000 FCfa pour harcèlement par le biais des moyens de communication électronique et pour avoir tenu des propos injurieux à l'encontre du chef de l'État, selon la justice béninoise. Depuis le milieu carcéral où Loth Houénou jure avoir rencontré Dieu, il se convertit à l'islam le 18 février 2022 et dit se prénommer désormais Abdoul Razak. << J'ai fermé le parti d'opposition Pvr et j'ai créé Lbr [La bonne relève] pour montrer au peuple béninois et surtout au président de la république Patrice Talon que plus jamais il n'entendra plus parler de l'opposition de ma bouche. Maintenant je change de religion pour devenir tout neuf aux yeux du monde>>, écrit-il pour justifier ses actes posés. Après avoir multiplié ses messages d'imploration de la clémence du chef de l'État, il va recouvrer sa liberté le 1er juillet 2022. Dans une déclaration, le jeudi 09 mai 2024 à Djéffa, dans la commune de Sémé-Podji, Abdoul Razak Loth Houénou retourne au parti Bloc Républicain duquel il avait dé-



missionné pour d'autres mariages politiques visiblement infructueux. Avec ses nombreux messages vocaux risibles sur les réseaux sociaux pour quasiment quémander une nomination ou de quoi survivre, il n'a pas encore réussi à toucher le cœur de Patrice Talon.

Frédéric Béhanzin

Interpellé avec d'autres personnes et mis sous mandat de dépôt en février 2021 dans une affaire de corruption et d'abus de fonction au Port autonome de Cotonou, Frédéric Béhanzin va être condamné, en juin 2021, à cinq ans d'emprisonnement dont un ferme et deux cent mille FCfa d'amende pour complicité de trafic d'influence, et ce par la Cour spéciale de répression des infractions économiques et du terrorisme (Criet). Après avoir purgé sa peine, le porte-parole des Jeunes patriotes du Bénin et membre

du parti Bloc républicain sera libre de ses mouvements. <<Je suis citoyen, patriote engagé. Je comprends le jugement qui a été rendu et je respecte la décision de la justice de mon pays. Je suis conscient que la vie est une leçon un enseignement. Je rends grâce pour tout ce qui est arrivé>>, avait confié Frédéric Béhanzin comme premiers mots à sa sortie de prison. Depuis lors, le président du Front citoyen pour un Bénin révélé devient de plus en plus rare dans les médias.

En résumé, n'est-ce pas la preuve que chaque époque avec ses réalités, ses hauts et ses bas? En tout cas, outre la prison qu'ils ont connu sous la Rupture, on peut faire le constat que les destins de Fred Houénou, Loth Houénou et Frédéric Béhanzin se croisent au Bloc Républicain, un des partis soutiens du pouvoir de Patrice Talon dont ils en sont membres.

Victime d'une tumeur cancéreuse

Urgence de sauver l'albinos Arnauld Sèssinou

- L'implication du chef de l'Etat vivement souhaitée
- Le Sos de Alimatou Badarou

Le souffle du jeune albinos Arnauld SÈSSINOÛ, la trentaine, ne tient qu'à un fil. Condamné sur son lit d'hôpital, il lutte pour sa survie depuis quelques jours au Centre National Hospitalier Hubert Maga de Cotonou.

Mathieu BOKO

Arnauld SÈSSINOÛ est face à son destin, faute de moyens financiers, alors qu'il doit être opéré d'urgence dans les jours à venir. «Je ne demande qu'une chose : l'implication des personnes de bonne volonté et du chef de l'État», lâche-t-il sur un ton à peine audible. Titulaire d'une licence en comptabilité audit, il lutte contre le cancer de la peau dans l'indifférence. Le comble : il sait que ses heures sont comptées si rien n'est fait très rapidement. Malgré les appels à la solidarité nationale et l'implication de cadres au plus haut niveau pour lui offrir une chance de vivre, la mobilisation peine.

Arnauld SÈSSINOÛ a moins de 15 jours, selon les médecins, pour éviter la pro-



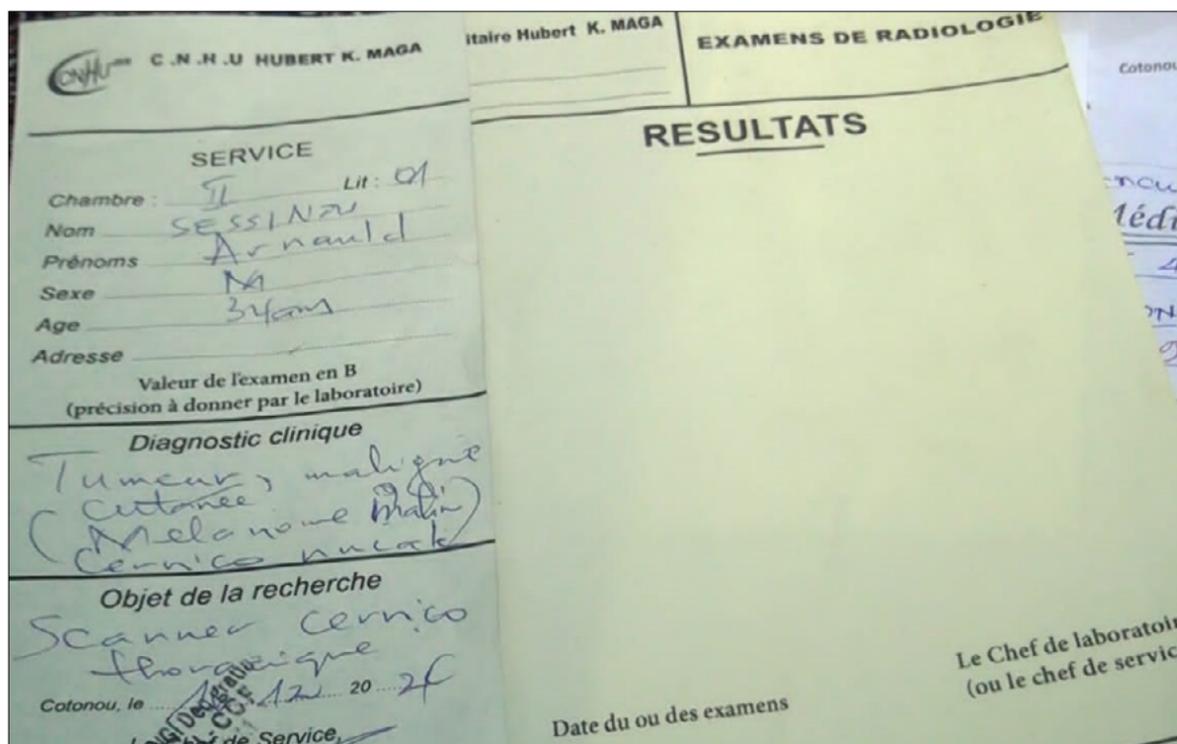
pagation des métastases. Les premiers soins, analyses et ordonnances, pris en charge par l'Organisation des Femmes Béninoises pour lui porter secours, restent insignifiants face

aux coûts, explique la présidente Alimatou Badarou. Tout comme Arnauld SÈSSINOÛ, nombreux sont ces albinos victimes de handicaps multiples et exposés au

cancer de la peau. L'occasion pour Alimatou Badarou d'ajouter : «Nous sollicitons les bonnes volontés pour sauver notre compatriote albinos Arnauld SÈSSINOÛ. Chefs d'entreprises, organi-

sations et institutions désireux d'aider peuvent joindre l'OFB aux numéros suivants : 0197274527 ou 0195563620.»

Une action rapide des uns et des autres est attendue pour sauver Arnauld SÈSSINOÛ. Le chef de l'État pourrait encore faire la différence et offrir une chance à cette communauté marginalisée. Dans tous les cas, l'implication de tous est vivement attendue. Qui pour sauver le jeune albinos Arnauld SÈSSINOÛ ? Après une première intervention et une deuxième qui s'est aggravée, ce compatriote va-t-il être victime d'une mort silencieuse ? Espérons que des actions soient menées pour sauver cette âme innocente qui ne demande qu'une protection sociale.



Bureau du territoire douanier

Les agents saisissent des millions d'euros à Sèmè Kraké

Latifath KOWENOU

Un Nigérian a été interpellé à Sèmè Kraké, dans le département de l'Ouémé, au Bénin, le 14 décembre 2024, alors qu'il arrivait de Lagos avec un important lot de billets en euros, d'une valeur estimée à plusieurs millions. L'arrestation a été effectuée par les agents du bureau de surveillance du territoire douanier, alors que le suspect tentait d'échapper au contrôle.

Le colonel Marcellin Laourou, chef du bureau de surveillance du territoire douanier, a indiqué que le trafiquant ne pouvait pas échapper au dispositif mis en place. Il a été intercepté et les résultats ont confirmé les soupçons. Le colonel a rappelé qu'il est essentiel de déclarer toute somme de devises dépassant 5 millions de CFA. Le suspect sera présenté aux autorités compétentes, qui prendront les mesures appropriées pour la suite de la procédure.



Dogbo

Un pasteur assassiné par des individus dans son domicile

Latifath KOWENOU

Un drame a secoué Dogbo, dans le département du Couffo, ce lundi 16 décembre 2024. Un pasteur nommé A. Nestor a été assassiné dans sa résidence. Les circonstances

de ce crime restent encore floues.

Selon les informations rapportées par L'Investigateur, des individus non identifiés ont fait irruption dans la maison du pasteur, située à Adandjroakodé, un arrondissement

de Madjrè. Ils ont frappé à la porte et, lorsque le pasteur a ouvert, il a été contraint de sortir de chez lui en emportant sa moto. Ses enfants et son épouse, témoins impuissants de la scène, ont vu le pasteur être conduit derrière la maison avant que le

drame ne survienne.

L'épouse, inquiète des bruits suspects venant de l'extérieur, a alerté un proche, un ancien de l'église. Mais en arrivant sur les lieux, il était déjà trop tard. Le pasteur avait été tué et son corps aban-

donné dans un trou situé derrière la maison. Les assaillants ont emporté sa moto avant de prendre la fuite.

L'enquête en cours devrait permettre d'éclaircir les circonstances de ce crime tragique.



COTONOU

GUÉRITE TV MONDE

Rouvre ses portes

Tel.:

+229
91
19
10
10





Pour trafic présumé d'organes humains

Le gardien du cimetière de Parakou interpellé

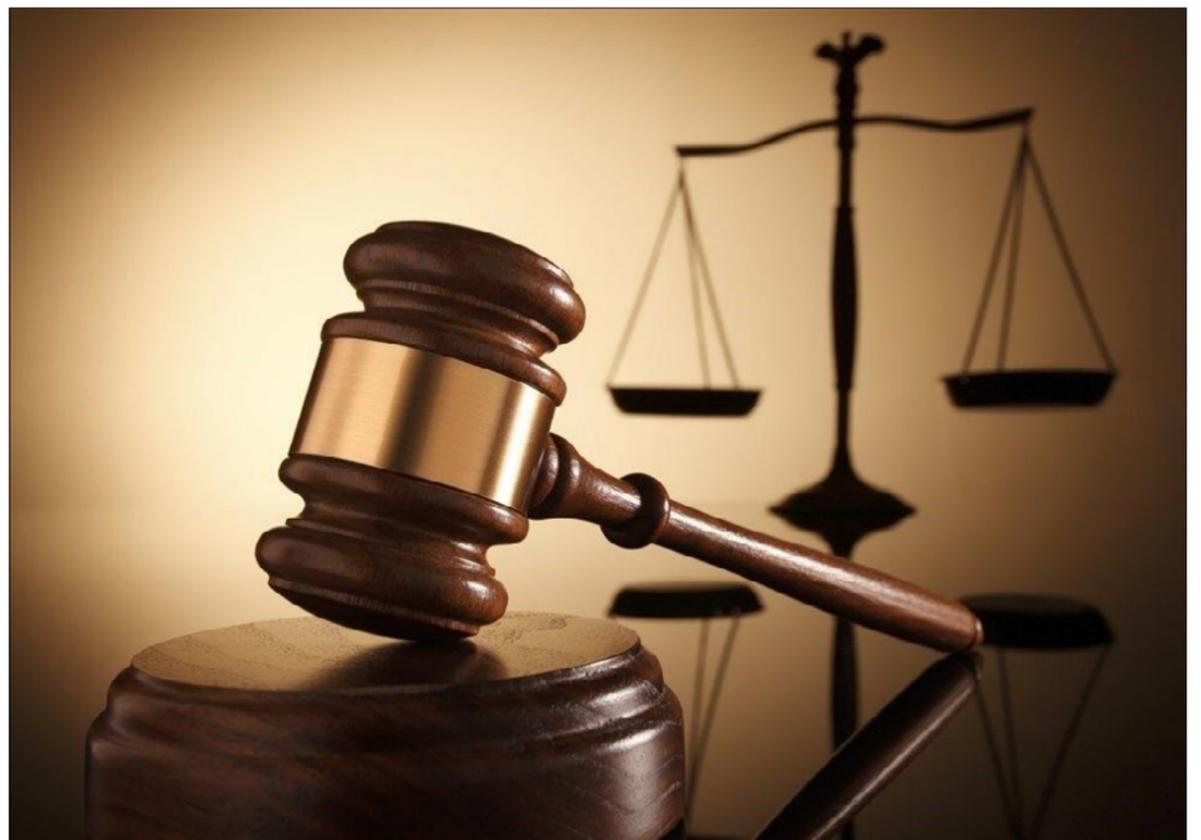
Mathieu K. BOKO

Le gardien du cimetière musulman de Parakou, Ousmane M., a été interpellé le samedi 14 décembre 2024 à Toffo, dans le sud du Bénin. Il est accusé d'être impliqué dans un réseau de trafic d'organes humains. Selon les premiers résultats de l'enquête, il aurait exploité sa position pour faciliter des activités criminelles graves, en violation des principes fondamentaux de la dignité humaine et des valeurs religieuses, rapporte Le Parakois. L'opération ayant conduit à son arrestation a été menée par les forces de l'ordre. Il a ensuite été

transféré au commissariat de Toffo pour être interrogé.

L'arrestation d'Ousmane M. marque le début d'une enquête judiciaire qui pourrait révéler l'existence d'un réseau criminel plus étendu. Les autorités s'efforcent d'identifier d'éventuels complices et de déterminer l'ampleur de ces pratiques dans d'autres régions. Pendant ce temps, des chefs religieux et communautaires appellent au calme et demandent que justice soit rendue avec fermeté.

Ce scandale soulève également des interrogations sur les dispositifs de sécu-



rité autour des cimetières, soulignant l'importance de mesures préventives pour éviter que de tels actes ne se reproduisent.

Procès de Philippe Houndégnon

Le dossier renvoyé au 27 janvier prochain

Latifath KOWENOU

Le procès de l'ex-directeur général de la police nationale, Louis Philippe HOUNDEGNON, a débuté ce lundi 16 décembre 2024, à 13 h 55, à la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (CRIET). Il a été présenté devant les juges, vêtu d'une chemise bleu ciel sous un gilet de prison, et a plaidé non coupable, tout comme son coaccusé, Amoussou Cossi Camille. Ils sont accusés d'incitation à la rébellion, de harcèlement par voie électronique et de complicité dans ces actes.



La défense, composée de plusieurs avocats, dont Me Habiba Touré, a dénoncé les

conditions d'arrestation du Général HOUNDEGNON, notamment les mentions erronées dans le mandat de dépôt et l'usage de menottes de 18 h à 6 h du matin. Se-

lon les avocats, des policiers auraient escaladé sa clôture pour procéder à son arrestation. Ces éléments, selon la défense, justifieraient l'annulation de la procédure et la libération du prévenu.

Cependant, le ministère public a contesté cette version des faits, soulignant l'absence de preuve concernant l'usage des menottes, et a demandé le rejet de la requête. Le juge a décidé de renvoyer l'affaire au 27 janvier 2025 pour statuer sur l'exception de nullité soulevée par la défense. L'épouse de Louis Philippe HOUNDEGNON était présente lors de cette première audience.

Serge N. Ahouansou évoque la nomination de Jacques Ayadji au poste de ministre conseiller

« Talon a confirmé ce que nous faisons à Moele-Bénin »

Latifath KOWENOU

La liste des douze ministres conseillers nommés par le chef de l'État Patrice TALON lors du Conseil des ministres du mercredi a très tôt été reliée aux enjeux de 2026. Une liaison fondée sur la nomination de certaines personnalités politiques, présidents de partis politiques, dont Jacques AYADJI, président du parti Moele-Bénin.

Pour Serge Noukpo AHOUANSOU, l'un des porte-paroles du parti Moele-Bénin, reçu lors d'une interview téléphonique sur Guérite TV Monde, la nomination de Jacques AYADJI vient taire certaines rumeurs, mais confirme aussi l'appartenance du parti Moele-Bénin à la mouvance présidentielle et démontre également la confiance que le président TALON porte à cette formation politique.

«C'est une marque de considération parce qu'il n'est pas rare d'entendre un certain nombre de choses sur le terrain, même au sein de



notre grande famille de la mouvance présidentielle», a-t-il déclaré, en expliquant que sur le terrain politique certaines personnes «disent que le chef de l'État ne nous reconnaît pas. Mais le président TALON vient de confirmer que Moele-Bénin est effectivement de la mouvance présidentielle. Évidemment, pour ceux qui étaient sourds à tout ça, il est venu confirmer une fois encore ce que nous faisons», s'en est-il réjoui.

Ainsi, la nomination du docteur Jacques Omonladé Hodonou Sourou AYADJI au poste de Ministre Conseiller en charge des Infrastructures, de la Gouvernance locale et du Cadre de vie au sein du Collège des Ministres Conseillers est considérée comme une marque de considération du chef de l'État. Selon Serge Noukpo AHOUANSOU, le président Jacques AYADJI n'occupe pas aujourd'hui ce poste

parce qu'il a été imposé au chef de l'État.

Tout en clarifiant que rien ne peut être imposé au chef du gouvernement, le coordonnateur de la 19^e circonscription électorale a indiqué que «vous pouvez lui envoyer un certain nombre de noms et il fait son choix par lui-même». «C'est un casting qui a été fait et, si vous lisez bien le décret sur la mise en place du Collège des Ministres Conseillers, les 12 représen-

tants viennent des partis politiques. À un responsable, on n'impose pas, qui plus est au président de la République, on n'impose pas un nom», a-t-il souligné.

Si le chef de l'État a bien pu choisir Jacques AYADJI au détriment d'un autre membre du parti, c'est parce qu'il a estimé que le premier est à même de bien conduire cette mission, a ajouté Serge N. AHOUANSOU. Pour finir, l'invité de Chamss-Deen BADAROU affirme que Jacques AYADJI a toutes les capacités requises pour être le coordonnateur du Collège des Ministres Conseillers.

Face aux autres personnalités nommées, dont Rachidi GBADAMASSI et Janvier YAHOUÉDEOU, le porte-parole du parti a souligné que le président Jacques AYADJI «n'a pas fait chemin seulement en politique, c'est de la technique aiguë qui est à son niveau. Il ne serait pas mauvais de le prendre comme coordonnateur du Collège des Ministres Conseillers».

NOMINATION : COLLÈGE DES MINISTRES CONSEILLERS



Réorganisation des espaces administratifs à l'Université d'Abomey-Calavi

Les enseignants retraités invités à restituer les clés des bureaux

Anselme ORICHA

Dans un communiqué officiel daté du 28 novembre 2024, le Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC), le Professeur Félicien Avléssi, s'adresse aux enseignants admis à la retraite qui continuent d'occuper des bureaux au sein de l'institution. Ces derniers sont invités à restituer les clés de leurs locaux au bureau du Comptable principal des matières de l'UAC, situé au rez-de-chaussée du bâtiment Édouard Adjanohoun. La date limite pour effectuer cette démarche est fixée au vendredi 27 décembre 2024, à 12 heures précises.

Cette initiative s'inscrit dans une dynamique de réorga-



nisation des infrastructures administratives de l'université. L'objectif principal est d'optimiser l'utilisation des espaces disponibles afin de mieux répondre aux besoins

croissants des personnels actifs et des nouvelles générations d'enseignants. En effet, l'afflux de nouveaux recrutés et l'évolution des pratiques académiques nécessitent une

meilleure gestion des locaux. Le Recteur a tenu à souligner l'importance d'une transition fluide et harmonieuse. Il a appelé les en-

seignants concernés à faire preuve de responsabilité et de diligence, afin que cette opération puisse se dérouler sans accroc ni désagrément.

Dans le communiqué, le Professeur Avléssi insiste sur la nécessité d'une collaboration spontanée de la part des enseignants retraités. Ces derniers sont encouragés à se conformer à cette mesure dans les délais impartis, démontrant ainsi leur engagement en faveur du bon fonctionnement de l'institution.

Cette démarche s'inscrit dans une vision proactive de gestion des ressources de l'UAC, témoignant de l'engagement de l'administration à améliorer les conditions de travail et à anticiper les besoins futurs.

Caf Awards 2024

Ademola Lookman élu meilleur joueur africain de l'année

Anselme ORICHA

Lors de la cérémonie des CAF Awards 2024, organisée ce lundi à Marrakech, le Nigérian Ademola Lookman a été couronné meilleur joueur africain de l'année. L'attaquant de l'Atalanta Bergame a devancé de sérieux prétendants, notamment le Ma-

rocain Achraf Hakimi, souvent cité comme favori avant l'événement.

Lookman a impressionné tout au long de l'année grâce à ses performances exceptionnelles, dont un moment clé : son triplé décisif en finale de la Ligue Europa face au Bayer Leverkusen. Cette prestation historique a permis à son

club de remporter un titre européen, renforçant ainsi sa candidature pour ce prestigieux trophée. Il succède à son compatriote Victor Osimhen, qui avait remporté la distinction en 2023.

Cependant, malgré une saison brillante avec le Paris Saint-Germain, Achraf Hakimi n'a pas pu décrocher le titre tant convoité. Son

influence sur les terrains et ses performances en Ligue des champions n'ont pas suffi à convaincre le jury.

Dans une autre catégorie, le Sénégalais Lamine Camara, milieu de terrain de l'AS Monaco, a été désigné meilleur jeune africain pour la deuxième année consécutive. Sa progression fulgurante en Ligue 1,

où il s'est imposé comme une pièce maîtresse de son équipe, a une fois de plus été saluée par les observateurs du football africain.

Ces distinctions témoignent de la richesse et du talent du football africain, qui continue de briller sur les scènes nationales et internationales.

Bénin

Nouvelles conditions d'ouverture d'officine de pharmacie

Latifath KOWENOU

Le ministre de la Santé, Benjamin Hounkpatin, a annoncé, dans une note

datée du 16 décembre, l'entrée en vigueur de l'arrêté relatif à la carte pharmaceutique pour la période 2025-2027 en République du Bénin. Selon cet

arrêté, les autorisations d'ouverture ou d'exploitation de pharmacies seront délivrées uniquement si l'emplacement figure sur la carte pharmaceutique.

Le directeur général de l'Agence béninoise du médicament et les directeurs départementaux de la santé sont chargés de veiller à l'application

stricte de cette mesure, qui prend effet immédiatement et annule toute réglementation antérieure contraire.

MINISTRE DE LA SANTÉ
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Adresse postale: BP 01-882
Tél : +229 21 33 2178 / 21 33 21 63
Adresse mail : sante.m@go.bj
Site web : www.sante.go.bj

ARRÊTÉ
N° 102 /MS/D/SGM/C/AB/2024/SA/076SGG24
Portant institution de la carte pharmaceutique en République du Bénin pour la période 2025-2027.

Le Ministre de la Santé,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
vu la loi n° 2021-03 du 1^{er} février 2021 portant organisation des activités pharmaceutiques en République du Bénin ;
vu la décision portant proclamation le 21 avril 2021, par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
vu le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure type des ministères tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
vu le décret n° 2021-571 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
vu le décret n° 2023-422 du 26 juillet 2023 portant approbation des statuts modifiés de l'Agence béninoise de régulation pharmaceutique, désormais dénommée Agence béninoise du Médicament et des autres produits de Santé ;
considérant les nécessités de service,

ARRÊTE :

Article premier
Le présent arrêté institue la carte pharmaceutique en République du Bénin pour la période allant de 2025 à 2027 telle qu'annexée au présent arrêté.

Article 2
Toute implantation d'une nouvelle officine de pharmacie tient compte de la programmation indiquée sur la carte pharmaceutique.

Article 3
Aucune autorisation d'ouverture et d'exploitation d'une officine de pharmacie n'est accordée, si le site n'est prévu dans la carte pharmaceutique.

Article 4
L'Agence béninoise du Médicament et des autres produits de santé procède à l'attribution des sites restants sur la carte pharmaceutique aux requérants non bénéficiaires de sites, après le processus d'attribution.

Article 5
Le Directeur général de l'Agence béninoise du Médicament et des autres produits de santé et les Directeurs départementaux de la santé sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Article 6
Le présent arrêté, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.
Il sera publié au Journal officiel

Fait à Cotonou, le **16 DEC 2024**

Benjamin J. B. HOUNKPATIN
Ministre de la Santé

AMÉLIORATIONS : PR - CC - CES - AN - CS - Cabinet MS - Autres Ministères - Secrétariat commission technique - Directions centrales et techniques MS - DDES - Ordre des professionnels de la santé - Associations des professionnels de la santé - JO - Archives - Chansu

01 BP 882 - COTONOU
Tél : +229 21 33 2178 / 21 33 21 63
Adresse mail : sante.m@go.bj
Site web : www.sante.go.bj

CARTE PHARMACEUTIQUE 2025-2027

N°	Dénomination	Quartier/Village	Zone sanitaire	Arrondissement	Lieu de référence	Latitude	Longitude	Description	Année d'exploitation
ALIBORI (05)									
MALANVILLE									
1.	Site de la mosquée "HULE ROUGE"	Woro-Yesso	MALANVILLE-KARIMAMA	Malanville (MCR)	Mosquée haute rouge	11,864022	3,388835	La pharmacie peut être installée au bord de la grande voie SBE / SONEB du quartier WOROU-YESSO sur le tronçon allant de la mosquée haute rouge jusqu'à la fin de la clôture SBE/SONEB. La pharmacie a la possibilité de s'installer de part et d'autre de la voie et d'être à une distance de 100 mètres	2026
SEGBANA									
1.	Site de la grande Mosquée de LIBOUSSOU	Liboussou	KANDI-GOGOUNOU-SEGBANA (KGS)	LIBOUSSOU	Grande mosquée de Liboussou	10,921489	3,488353	La pharmacie peut être installée à partir de la grande Mosquée de LIBOUSSOU en quittant SEGBANA vers KANDI sur une distance de cinq cents (500) mètres. NB : il existait un site non encore exploité par le titulaire appelé "site du Carrefour Séghana". Cet ancien site est maintenu avec les délimitations actuelles de la carte pharmaceutique 2021-2023.	2027
BANKOARA									
1.	Site de la FECECAM de FONOUGO	Fonougo	BANKOARA	FONOUGO	FECECAM de Fonougo	11,472836	2,533763	La pharmacie peut être installée de part et d'autre de la voie principale de FONOUGO, à partir de la clôture arrière de FECECAM de Fonougo en allant vers SOMPEREKOU sur une distance d'un kilomètre trois cents (1,300 m) mètres. La pharmacie a la possibilité de s'installer à l'intérieur, de part et d'autre de la voie principale de Fonougo sur une distance de 200 mètres	2026

N°	Dénomination	Quartier/Village	Zone sanitaire	Arrondissement	Lieu de référence	Latitude	Longitude	Description	Année d'exploitation
4.	Site du Marché principal de SOMPEREKOU	Somperékou	BANKOARA	SOMPEREKOU	Marché principal de Somperékou	11,321197	2,487874	La pharmacie peut être installée de part et d'autre de la voie bitumée "BANKOARA-Kandi" à partir du marché principal de SOMPEREKOU vers Kandi sur une distance de 1,5 km entre le marché et le CEG de SOMPEREKOU. NB : SOMPEREKOU est un Arrondissement voisin de l'Arrondissement central de Bankoara où il existe actuellement une pharmacie fonctionnelle. Le nouveau site cité (SITE DU MARCHÉ DE SOMPEREKOU) se trouve à environ 8 kilomètres de la pharmacie existante.	2026
5.	Site du Marché de SORI	Sori	KANDI-GOGOUNOU-SEGBANA (KGS)	SORI	Marché de Sori	10,718291	2,784178	La pharmacie peut être installée de part et d'autre de la voie de GOGOUNOU-BEMBEREKE sur une distance de 800 m (fin de la clôture de SORI en allant vers Bemberéke)	2027
ATACORA (04)									
TANGUETA									
4.	Site de l'hôpital de TANGUETA	Tangéta	TANGUTA-MATERI-COBYLY	TANGUETA	Hôpital de zone	1,264675		La pharmacie sera installée de part et d'autre de la RNE Bénin Durkoin, à partir de 400 m après l'hôpital et sur une distance de 600 m dans le sens de Porga	2025
MATERI									
1.	Site du carrefour du CSC de MATERI	Materi	TANGUTA-MATERI-COBYLY	MATERI-CENTRE	Centre de Santé Communal	1,068763	10,69419	La pharmacie sera installée à au moins 300 m et au plus 1000 m à l'Est ou à l'Ouest du CSC, de part et d'autre de la voie quittant le CEG, passant devant le CSC et allant vers le Togo	2025
BOUKOUMBE									

N°	Dénomination	Quartier/Village	Zone sanitaire	Arrondissement	Lieu de référence	Latitude	Longitude	Description	Année d'exploitation
4.	Site du marché de BOUKOUMBE	Boukoubembé	NATITINGOU-TOUCOUNTOU NA-BOUKOUMBE	Boukoubembé	Marché central	1,10191355	10,17729683	La pharmacie sera installée de part et d'autre de la voie principale bitumée sur une distance de 700 mètres à partir du marché vers Kononizé (Togo)	2025
TOUCOUNTOUNA									
1.	Site du CEG de TOUCOUNTOUNA	Toucountouna	NATITINGOU-TOUCOUNTOU NA-BOUKOUMBE	Boukoubembé	CEG Toucountouna	1,326263	10,489237	La pharmacie sera installée au bord de la voie bitumée Toucountouna - Natitingou à partir de 300 m après le CSC, allant vers Natitingou, sur une distance de 800 m (fin de la clôture du CEG) de part et d'autre de la voie.	2025
ATLANTIQUE (09)									
ABOMEY-CALAVI									
10.	Site du carrefour GBOJÉ	Gbojé	ABOMEY-CALAVI-SO-AVA	GODOMEY	Carrefour Gbojé	2,282276	6,380714	Le site est délimité sur une distance de 500m sur l'axe partant du carrefour Gbojé en allant vers le cours secondaire "L'ILE DES ROSES" en direction du Sud	2026
11.	Site d'AKOSSAVIE	Akossavié	ABOMEY-CALAVI-SO-AVA	GODOMEY	Carrefour Akossavié	2,251249	6,400992	Le site est délimité dans un rayon de 200m du carrefour Akossavié.	2025
12.	Site du carrefour AZINMANGBA	Hovinyé	ABOMEY-CALAVI-SO-AVA	GODOMEY	Carrefour Azinmangba	2,237116	6,419998	Le site est délimité dans un rayon de 300m du CARREFOUR AZINMANGBA dans le quartier HOUNMEY.	2027
13.	Site de HÉVIE CENTRE	Hévié	ABOMEY-CALAVI-SO-AVA	GODOMEY	Salle du royaume des témoins de Jéhovah	2,259880	6,424112	Le site est situé de part et d'autre de l'axe principal de Hévié et s'étend sur une distance de 1km après la salle du royaume des témoins de Jéhovah en direction de Houédo.	2025
14.	Site de HOUEGA TOKPA	Houéga Tokpa	ABOMEY-CALAVI-SO-AVA	TOGRA	Café bar code pin	2,306777	6,476351	Le site est situé dans le quartier HOUEGA TOKPA sur une distance de 400m avant et 400m après la clôture du CAFE BAR CODE PIN suivant l'axe orienté Nord-Sud	2026

N°	Dénomination	Quartier/Village	Zone sanitaire	Arrondissement	Lieu de référence	Latitude	Longitude	Description	Année d'exploitation
15.	Site du MARCHÉ OUEDO	Ouedo	ABOMEY-CALAVI-SO-AVA	OUEDO	Marché de Ouedo	2,260912	6,455686	Le site est délimité sur une distance de 2km sur la route N°30 à partir de la fin du marché de Ouedo en direction de Hévié.	2027
16.	Site du carrefour de L'ÉPP OUEDO ADJAGBO	Ouedo Adjagbo	ABOMEY-CALAVI-SO-AVA	OUEDO	EPP Ouedo Adjagbo	2,278172	6,474758	Le site est délimité dans un demi-cercle de 500m de rayon suivant les axes faisant face au portail principal de l'ÉPP Ouedo Adjagbo	2025
17.	Site du carrefour CLUB DES ROIS	Toghin	ABOMEY-CALAVI-SO-AVA	GODOMEY	Carrefour club des rois	2,330636	6,350291	Le site est délimité sur une distance de 1 kilomètre par rapport au carrefour Club Des Rois en allant à TOGBIN et sur une distance de 1 kilomètre le long de la voie piétonne en allant vers Godomey-magasin	2026
18.	Site du CARREFOUR TOGBIN	Toghin	ABOMEY-CALAVI-SO-AVA	GODOMEY	Carrefour Toghin	2,308027	6,348395	Le site est délimité dans un rayon de 500m par rapport au carrefour Toghin	2027
19.	Site de l'église du christianisme céleste de ZOUNDIA CENTRE	Zoundja	ABOMEY-CALAVI-SO-AVA	ABOMEY-CALAVI	Carrefour de l'ECC	2,336649	6,493288	Le site est délimité dans un rayon de 400m par rapport au carrefour.	2027
20.	Site du carrefour ADJAGBO ZONGO	Adjagbo	ABOMEY-CALAVI-SO-AVA	AKASSATO	Carrefour Adjagbo Zongo (nouveau pont)	2,337245	6,519013	Le site est délimité dans un rayon de 500m par rapport au carrefour	2027
21.	Site de GLO GLEGBOJÉ	Glo Glegbojé	ABOMEY-CALAVI-SO-AVA	GLO DIBGBE	Complexe Scolaire Public Glo Glegbojé	2,287770	6,575665	Le site est délimité sur une distance de 1,5km sur RNE2 partant du début du bâtiment du complexe scolaire en direction du marché de Glo Djigbé	2027

N°	Dénomination	Quartier/Village	Zone sanitaire	Arrondissement	Lieu de référence	Latitude	Longitude	Description	Année d'exploitation
22.	Site de la station Eweli de AGLANSA	Aglansa	ABOMEY-CALAVI-SO-AVA	AKASSATO	Station Eweli Aglansa	2,335586	6,546644	Le site est délimité sur une distance de 1,5km sur RNE2 partant de la station EWELI d'AGLANSA en direction d'ADJAGBO	2025
ALLADA									
23.	Site du carrefour BAR CHEZ MAX		ALLADA-TOFFO-ZE	ALLADA	Carrefour bar chez max	2,140279	6,669383	Le site est délimité dans un demi-cercle de 800m suivant l'axe quittant le carrefour chez MAX II vers le tribunal de 1ère instance et l'axe perpendiculaire à ce dernier. Le côté contenant l'axe quittant le carrefour vers RNE2 s'est dans pas inclut.	2026
14.	Site du centre de santé communal de TOFFO		ALLADA-TOFFO-ZE	TOFFO	Centre de Santé Communal de Toffo	2,111467	6,841295	Le site est situé dans TOFFO de part et d'autre de la voie passant devant le Centre de Santé Communal (CSC) de TOFFO. La pharmacie devra s'installer à 300m, avant et 300m après le CSC de TOFFO dans l'arrondissement	2026
25.	Site de SEHOUE		ALLADA-TOFFO-ZE	SEHOUE	Grand Marché de Sehoué	2,269818	6,925710	Le site s'étend sur 800 m de part et d'autre de la RNE2 à partir du début du marché en direction du Nord (direction opposée de la pharmacie existante)	2026
OUDAH									
26.	Site du carrefour HOTEL TERA NOSTRA	Ouidah	OUDAH-KPOMASSE-TORI	OUDAH	Carrefour hôtel Tera Nostra	2,060995	6,369935	Le site est délimité de part et d'autre de la voie sur une distance de 200m avant et 800m après le carrefour suivant la RNE1 en direction de Séghoboué	2026
27.	Site du carrefour GBENAN	Gbenan	OUDAH-KPOMASSE-TORI	OUDAH	Carrefour Gbenan (Ouidah)	2,074042	6,372030	Le site est délimité sur une distance de 600m partant du carrefour GBENAN sur la voie perpendiculaire à RNE1 en direction de l'hôpital de zone	2027

N°	Dénomination	Quartier/Village	Zone sanitaire	Arrondissement	Lieu de référence	Latitude	Longitude	Description	Année d'exploitation
28.	Site du carrefour DELTA SAVI	Savi	OUDAH-KPOMASSE-TORI	SAVI	Carrefour Delta Savi	2,102366	6,424210	Le site est délimité sur 800 m partant du carrefour Delta en direction de l'église SACRE CŒUR DE SAVI sur RNI et 800 m partant du carrefour delta en direction d'Abénon sur l'axe perpendiculaire à RNI.	2025
BORGOU (07)									
PARAKOU									
29.	Site du quartier WANSIROU	Wansirou	PARAKOU-NDALI		EPP Wansirou	2,616999	9,35863	La pharmacie sera installée de part et d'autre et au bord de la voie bitumée passant devant le restaurant "LA VIEILLE MARMITE" sur une distance de 500 m des limites gauche et droite de l'EPP Wansirou	2026
30.	Site de TOUROU	Tourou	PARAKOU-NDALI		Dispensaire de la fondation Claudine Talon	2,548812	9,344341	La pharmacie peut être installée sur une distance d'un kilomètre au bord de la voie bitumée Parakou-Dyogon à partir de 300 m du dispensaire de la fondation Claudine TALON	2027
31.	Site du quartier BANNIKAN COMMISSARIAT	Bannikan	PARAKOU-NDALI	2 ^e arrondissement	Commissariat du 2 ^e arrondissement de Bannikan	2,649724	9,316127	La pharmacie peut être installée sur une distance de 800 m des limites gauche et droite du commissariat et de part et d'autre de la voie non-bitumée passant devant le commissariat de Bannikan	2027
NDALI									
32.	Site de BOKO	Boko	PARAKOU-NDALI	SIRAROU	CEG Boko	2,625322	9,487368	La pharmacie peut être installée sur une distance d'un kilomètre au bord de la voie bitumée Parakou-NDALI à partir du CEG BOKO en direction du centre-ville de NDali	2027
NIKKI									
33.	Site du commissariat de NIKKI	Nikki-centre	NIKKI-KALALE-PERERE	NIKKI	Commissariat de police de Nikki	3,189928	9,936072	La pharmacie peut être installée de part et d'autre et au bord de la voie bitumée NDali-Nikki sur une distance de 800 m	2027

N°	Dénomination	Quartier/Village	Zone sanitaire	Arrondissement	Lieu de référence	Latitude	Longitude	Description	Année d'exploitation
PERERE									
34.	Site de PÉRIÉ		NIKKI-KALALE-PERERE		Rond-point du monument érigé pour les enfants de Périé morts pour la liberté	2,793637	2,995627	La pharmacie peut être installée au bord de l'axe non-bitumé Périé-Parakou sur une distance d'un kilomètre en direction du commissariat de police de ladite commune à partir du rond-point "monument aux enfants de Périé morts pour la liberté"	2027
BEMBEREKE									
35.	Site de la grande Mosquée de BEROUBOUAY	Berouboouay	BEMBEREKE-SINENDÉ	BEROUBOUAY	La grande mosquée de Berouboouay	10,546257	2,728394	La pharmacie peut être installée de part et d'autre de la voie à partir du grand marché BEROUBOUAY en allant vers BEMBEREKE sur une distance de 1,5km.	2025
COLLINES (05)									
DASSA-ZOUMÉ									
36.	Site de SOCLOGBO		DASSA-GLAZOUE	SOCLOGBO	Centre de Santé d'Arrondissement de Soclogbo	2,297011	7,773783	La pharmacie peut être installée au bord de la voie principale non bitumée reliant Dassa centre au fleuve OKPARA à partir de 300 mètres du Centre de Santé d'Arrondissement de SOCLOGBO sur une distance de 700 mètres en direction ouest fleuve	2026
BANTE									
37.	Site du quartier AKPASSI	Akpassi	SAVALOU-BANTE	BANTE	Epp Montaye et Marché Akpassi	1,884094	8,437202	La pharmacie peut être installée au bord de la voie principale bitumée sur une distance de 1,1 km entre l'Epp MONTAYE et le marché AKPASSI	2025
38.	Site de l'Arrondissement de PIRA		SAVALOU-BANTE	BANTE	Complexe scolaire ABC de PIRA et le Commissariat de l'Arrondissement de PIRA	1,726901	8,496218	La pharmacie sera installée au bord de la voie principale bitumée sur une distance de 900 mètres entre le Complexe scolaire ABC de PIRA et le Commissariat de l'Arrondissement de PIRA	2027

SPORTS

N°	Dénomination	Quartier/Village	Zone sanitaire	Arrondissement	Lieu de référence	Latitude	Longitude	Description	Année d'exploitation
					L'Arrondissement de PIRA				
SAVE									
38	Site du quartier AFIN	Afin	OUESSE-SAVE	SAVE	Paroisse Marie-Reine de la Paix (Eglise catholique)	2,501252	8,028069	La pharmacie peut être installée au bord de la voie bitumée Savé - Kérou sur une distance de 500 mètres de part et d'autre de la Paroisse catholique Marie-Reine de la Paix	2027
41	Site de ODOUGBA	Odogba	OUESSE-SAVE	ODOUGBA	Centre de Santé d'Arrondissement de Odogba	2,411959	8,495491	La pharmacie peut être installée au bord de la voie principale non bitumée à partir de 300 mètres du Centre de Santé d'Arrondissement de ODOUGBA sur une distance de 500 mètres en allant vers OUESSE centre et à 300 mètres au moins du Centre de Santé d'Arrondissement de LAMINOU	2026
COUFOU (07)									
KLOUEKANMEY									
42	Site d'ADIAHOMME	ADIAHOMME	TOVKLIN-LALO-KLOUEKANMEY	ADIAHOMME	CEG Adiahomme Eglise catholique	7,94215	1,803976	La pharmacie peut se situer le long du goudron allant vers Kloeukanmey de part et d'autre sur une distance de 1 km à compter du carrefour Adiahomme.	2027
TOVKLIN									
43	Site de CARREFOUR KLEME-CENTRE	Klémé	TOVKLIN-LALO-KLOUEKANMEY	DOKO	Centre de santé de Doko	1,8089790	6,854858	La pharmacie peut se situer dans un périmètre de 500 m de part et d'autre du goudron en allant vers Dogba et en prenant comme repère le carrefour du centre de santé.	2027
LALO									
44	Site de LALO-centre	Aghémé	TOVKLIN-LALO-KLOUEKANMEY	LALO CENTRE	Centre de santé de Lalo Radio	1,8874524	6,932519	La pharmacie peut se situer dans un périmètre de 500 m à partir de la radio, en allant vers KLOUEKANMEY, de part et d'autre du goudron.	2027

N°	Dénomination	Quartier/Village	Zone sanitaire	Arrondissement	Lieu de référence	Latitude	Longitude	Description	Année d'exploitation
DOGBO									
45	Site de MADIRE	Madire centre	APLAHOU-DOGBO-DIAKOTOMEY	MADIRE CENTRE	Ecole primaire Centre de santé Leprosierie	1,847616	6,825430	La pharmacie peut se situer dans un périmètre de 1 km de part et d'autre de la voie, à compter 200m du centre de santé de Madire en allant vers Lalo.	2027
APLAHOU									
46	Site de KISSAMEY	Houngbany	APLAHOU-DOGBO-DIAKOTOMEY	APLAHOU	Marché de Kissamey CEG de Kissamey Commissariat	1,734098	6,996110	La pharmacie peut s'installer de part et d'autre du goudron allant vers ABOMEY à partir du CEG et dans un périmètre de 500m.	2026
47	Site d'ATOMY	Aveganey	APLAHOU-DOGBO-DIAKOTOMEY	ATOMY	Centre de santé d'Arrondissement d'Atomey Frontière Bénin-Togo	1,640049	7,236620	La pharmacie peut s'installer du côté des poteaux électriques à partir de 200m du centre de santé en allant vers le commissariat ou vers l'arrondissement dans un rayon de 500 m dans les deux sens.	2027
DIKOTOMEY									
48	Site du carrefour GOHOMEY	Hagouze	APLAHOU-DOGBO-DIAKOTOMEY	GOHOMEY	Centre de santé Médico-social APH Gohomey	1,757632	6,848925	La pharmacie peut s'installer dans un rayon de 500m de part et d'autre du carrefour le long du goudron.	2027
DONGA (03)									
DIOUGOU									
49	Site du CARREFOUR GAH	Madina	DIOUGOU-OUAKE-COPARGO	1 ^{er} Arrondissement	Carrefour Gahition Somayaf	1,649978	9,702447	Le site est situé de part et d'autre du tronçon Djougou-Ouaké entre le carrefour Gah et la station SOMAYAF	2027
50	Site de L'HOPITAL DE ZONE DE DIOUGOU		DIOUGOU-OUAKE-COPARGO		Hôpital de zone (Ordre de Malte)	1,682162	9,708611	Le site est situé de part et d'autre du tronçon Djougou-N'dali à 400m après l'hôpital de zone (en allant à N'dali) et s'étend sur une distance de 1km	2027

N°	Dénomination	Quartier/Village	Zone sanitaire	Arrondissement	Lieu de référence	Latitude	Longitude	Description	Année d'exploitation
BASSILA									
51	Site du CARREFOUR BASSILA CENTRE		BASSILA	Bassila	Carrefour Bassila centre	1,665022	9,007617	Le site est situé de part et d'autre du tronçon Bassila-Djougou après le carrefour BASSILA CENTRE et sur une distance de 1km (en allant vers Djougou)	2025
LITTORAL (02)									
COTONOU									
52	Site du NOUVEAU GOUDRON "BOURSE DU TRAVAIL"	Cotonou	COTONOU 5	11 ^{ème} arrondissement	Marché des Arts du Bénin			Il peut être situé entre le Carrefour Bourse du travail et le carrefour Majestic Glegamey, à une distance de 300 mètres de chacun des carrefours, du côté opposé au marché des arts	2025
53	Site du CENTRE DE SANTE D'AKOGBATO	Cotonou	COTONOU 6	12 ^{ème} arrondissement	Centre de santé AKOGBATO			Le site est situé au carrefour après le centre de santé AKOGBATO, dans un rayon de 500 mètres sur chacune des trois voies à savoir la voie du centre de santé, la voie allant à Toghin et la voie non bitumée. La pharmacie peut s'installer de part et d'autre des voies, NB : Ne pas s'installer en face du centre de santé	2026
MONO (03)									
LOKOSSA									
54	Site d'AGAME	Agamé	LOKOSSA-ATHÈME	Agamé	Bureau d'Arrondissement d'Agamé - Dépôt d'Agamé	6,7243	1,7656	La pharmacie pourra être implantée de part et d'autre de la route principale Lokossa-Agamé, à 300 mètres avant ou après le Centre de santé sur une distance de 800 mètres.	2026
HOUEYOGBE									
55	Site de SE	Se	COMÉ-BOPA-GRAND-POPO-HOUEYOGBE	Se				La pharmacie peut s'installer au bord de la voie principale de Se à une distance minimale de 500 mètres de la pharmacie existante.	2025

N°	Dénomination	Quartier/Village	Zone sanitaire	Arrondissement	Lieu de référence	Latitude	Longitude	Description	Année d'exploitation
56	Site de GADOME	Gadomé	COMÉ-BOPA-GRAND-POPO-HOUEYOGBE	Comé	Eglise Catholique Sainte Lucie de Lokossa - Centre de Santé de Gadomé	6,4018	1,9101	En partant de l'entrée de la rue de l'Eglise Catholique Sainte Lucie de Lokossa sur une distance de 300 mètres de part et d'autre de la RNE 1 en allant vers Ouidah	2026
OUÈME (10)									
PORTO NOVO									
57	Site du Carrefour ALOVIATON	Kpèloukpèn	PORTO-NOVO, AGUÈGUÈ, SÈMÈ-PODJI	2 ^{ème} ARRONDISSEMENT DE PORTO-NOVO	CEG KOUNTONG BE	6°29'51.8"N	2°38'44.9"E	La pharmacie peut se situer dans un périmètre de 200 m du carrefour quelque soit la direction	2025
58	Site du Carrefour KPODO	Malawipodo	PORTO-NOVO, AGUÈGUÈ, SÈMÈ-PODJI	MALANWI	Station catholique Saint Bernard	6°29'16.1"N	2°39'23.4"E	La pharmacie peut se situer le long du goudron dans le sens allant à la station catholique St BERNARD dans un périmètre de 500 m entre l'église et le carrefour KPODO	2027
59	Site de CEG HONVIE	Kpèloukpèn	PORTO-NOVO, AGUÈGUÈ, SÈMÈ-PODJI	HONVIE	CEG Honvié	6°30'56.8"N	2°38'33.4"E	La pharmacie peut s'installer dans un périmètre de 200m du carrefour du CEG HONVIE	2027
60	Site de la Paroisse St MARTIN de TOURS de HOUNSA	Godossou	PORTO-NOVO, AGUÈGUÈ, SÈMÈ-PODJI	HONVIE	Paroisse St Martin de Tours de Houssa	6°30'40.2"N	2°38'04.9"E	La pharmacie peut s'installer dans un rayon de 500m après la paroisse (du même côté que l'église) en quittant la voie du cinquantenaire	2026
61	Site de AKONABO-GBABO	Akonabogbabo	PORTO-NOVO, AGUÈGUÈ, SÈMÈ-PODJI	SEME ARRONDISSEMENT DE PORTO-NOVO	Eglise évangélique des Assemblées de Dieu au bord du nouveau goudron	6°30'53.9"N	2°35'40.5"E	La pharmacie sera située dans un périmètre de 200 m après l'église évangélique de l'Assemblée de Dieu, le long du nouveau goudron, l'église est située à 01 km à partir du carrefour EL Fatéah allant à LOUHO	2026

N°	Dénomination	Quartier/Village	Zone sanitaire	Arrondissement	Lieu de référence	Latitude	Longitude	Description	Année d'exploitation
62	Site du carrefour fin payé de la MAIRIE DE SEME-KPODJI	Sémè-Kpodji	PORTO-NOVO, AGUÈGUÈ, SÈMÈ-PODJI	SEME-KPODJI	Mairie de Sémè-Kpodji Carrefour Babahonto	6°29'05.5"N	2°36'09.3"E	La pharmacie peut s'installer dans un rayon de 300 m de part et d'autre du carrefour	2026
63	Site du CENTRE DE SANTE AGLANGANDAN	Ouèmé	PORTO-NOVO, AGUÈGUÈ, SÈMÈ-PODJI	Sémè-KPODJI	Centre de Santé d'Aglangandan			Le site est situé sur la voie goudronnée Quittant le Centre de Santé de Aglangandan jusqu'au carrefour de la société de détergent (OMO CLEAN)	2026
64	Site de PK10	Ouèmé	PORTO-NOVO, AGUÈGUÈ, SÈMÈ-PODJI	Sémè-KPODJI	Carrefour PK10			Le site est situé au quartier PK10 côté rail allant de 500 mètres après le carrefour PK10 sur une distance de 800 mètres vers Sékanji	2027
65	Site de SEME OKOUN	Sémè Okoun	PORTO-NOVO, AGUÈGUÈ, SÈMÈ-PODJI	SEME-KPODJI	La place publique (place finapoun)	6°22'33.1"N	2°37'23.5"E	La pharmacie peut s'installer dans un rayon de 500 m du carrefour de la place publique	2025
ADJARRA									
66	Site du CARREFOUR DE L'UNIVERSITE D'ADJARRA	Adjarrá	AVRANKOU, AKPRO-MESEBÈTE, ADJARRA	MEDEDIONOU	Cours primaire laïque d'Adjarrá Université d'Adjarrá	6°31'05.9"N	2°40'57.1"E	La pharmacie peut s'installer dans un rayon de 1 km du carrefour de la nouvelle voie bitumée (carrefour donnant accès à l'université) allant vers le marché ou dans un rayon de 500 m du carrefour allant vers Mededionou.	2026
PLATEAU (05)									
SAKETE									
67	Site de SAKETE	Sakete	SAKETE-IFANGNI	SAKETE I	CEG I Sakete	6,733255	2,64901	La pharmacie sera située de part et d'autre de la voie inter-état SAKETE-POBE et entre le couvent de Egon-goun IGBO-AGAN et le CEG I SAKETE.	2026
68	Site de TAKON	Sakete	SAKETE-IFANGNI	TAKON	Marché Takon	6,658653	2,618881	La pharmacie sera située de part et d'autre de la voie TAKON-POBE à une distance de 1km en partant du marché de Takon pour la ville de SAKETE.	2025
KETOU									

N°	Dénomination	Quartier/Village	Zone sanitaire	Arrondissement	Lieu de référence	Latitude	Longitude	Description	Année d'exploitation
69	Site de ILLARA	Illara Kanga	POBE-ADIAOUÈRE-KETOU	IDIGNY	Commissariat Spécial de Illara Kanga	7,413232	2,740499	La pharmacie peut être située de part et d'autre de la voie bitumée Illara-Kérou et à une distance de 1 kilomètre en partant de l'église catholique saint Joseph de Illara Kanga pour la ville de Kérou.	2025
70	Site de KETOU	Ketou centre	POBE-ADIAOUÈRE-KETOU	KETOU	Mairie	7,253517	2,613709	La pharmacie peut être située de part et d'autre de l'axe carrefour Calvaire - Maison du peuple (voie pavée) et à une distance de 1 km en partant du carrefour calvaire.	2025
71	Site de IDIGNY	Idigny	POBE-ADIAOUÈRE-KETOU	IDIGNY	CSA de Idigny	7,483161	2,714458	La pharmacie peut être située de part et d'autre de l'axe Idigny-Ayékotéon et à une distance de 1 kilomètre en partant du rond-point de Idigny pour le CSA de Idigny	2025
ZOU (11)									
ZANGNANADO									
72	Site du CARREFOUR DE LA MAIRIE DE ZANGNANADO	Zagnanado	COVE-ZANGNANADO-OUINI	ZANGNANADO	Carrefour mairie de Zagnanado	2,381640	7,219540	Le site est délimité sur une distance de 800m de part et d'autre, partant du carrefour en direction de Banamé sur N24 ou en direction de Kpèdèkpo sur RN1E4. La pharmacie doit être installée sur moins à 300m du Centre de Santé	2026
73	Site de KPEDEKPO	Kpèdèkpo	COVE-ZANGNANADO-OUINI	ZANGNANADO	Carrefour du marché	2,501830	7,231758	Le site est situé dans un rayon de 800m autour du carrefour du marché	2026
74	Site de BANAME	Banamé	COVE-ZANGNANADO-OUINI	BANAME	Centre de santé Banamé	2,332890	7,322948	Le site est délimité dans un rayon de 2Km autour du carrefour Banamé. La pharmacie doit être installée à 300m du Centre de Santé.	2026

N°	Dénomination	Quartier/Village	Zone sanitaire	Arrondissement	Lieu de référence	Latitude	Longitude	Description	Année d'exploitation
ABOMEY									
75	Site de la PLACE SAGBOALHO	Sagboalho	DIDIA-ABOMEY-AGBANGNIZOU N	DIEGBE	Place Sagboalho	7,166622	2,029810	Le site est délimité dans un rayon de 500m par rapport au carrefour de la Place Sagboalho	2027
76	Site de l'axe ZOUNZONNI-AGNAGAN	Zounzoume/Agnanagan	DIDIA-ABOMEY-AGBANGNIZOU N	ZOUNZONNI/HOUNLI	Carrefour Zounzoume/Carrefour Agnanagan (Station N°1)	2,002913/1,983499	7,159969/7,164841	Le site est délimité sur une distance de 30m partant de 300m avant le carrefour Zounzoume à 300m après le carrefour Agnanagan.	2026
BIDIA									
77	Site de Mougoun	Mougoun	DIDIA-ABOMEY-AGBANGNIZOU N	MOUGOUN	Carrefour Mougoun	2,014661	7,239032	Le site est délimité dans un rayon de 1Km du carrefour Mougoun. Sans se rapprocher de moins de 300m du Centre de Santé Mougoun.	2025
78	Site de SETTO	Setto	DIDIA-ABOMEY-AGBANGNIZOU N	SETTO	Marché Setto	2,072264	7,498799	Le site est délimité dans un rayon de 1Km autour du marché.	2027
BOHICON									
79	Site de DOKON	Dokon	ZOGBODOMEY-BOHICON-ZAKPOTA	BOHICON 2	Carrefour Kockipoun	2,062486	7,160757	Le site est délimité dans un rayon de 500m du carrefour Kockipoun.	2026
80	Site de la GARE PARCA BUS DE BOHICON	Sodome	ZOGBODOMEY-BOHICON-ZAKPOTA	SCOOHOME	Gare parc à bus	2,089091	7,182984	Le site est délimité sur une distance de 500m avant et après le parc à bus de Bohicon	2025
81	Site de AIWEMIN	Aiwemin	ZOGBODOMEY-BOHICON-ZAKPOTA	BOHICON 1	Carrefour Place Jare Truicé	2,073526	7,160416	Le site est délimité sur l'axe carrefour Place Jare Truicé-carrefour Sodomé partant de 500m après le carrefour Place Jare Truicé sur une distance de 1km en direction de Carrefour Sodomé	2027

N°	Dénomination	Quartier/Village	Zone sanitaire	Arrondissement	Lieu de référence	Latitude	Longitude	Description	Année d'exploitation
82	Site de la GARE ROUTIERE CANA	Cana	ZOGBODOMEY-BOHICON-ZAKPOTA	CANA	Gare routière	2,094039	7,117491	Le site est délimité sur RN1E2 et s'étend sur 1Km avant et après la gare routière de Cana	2025
Sites reconstruits des précédentes cartes pharmaceutiques									
83	Site de ANGARADEBOU	Angaradebou	Kandi-Gogonou-Séghoua		Centre de santé de Angaradebou	11,31612	3,01788	La pharmacie peut être installée entre la maternité et le dispensaire de la localité à une distance de 500 mètres de part et d'autre des deux formations sanitaires.	2025
84	Site de COBLY	Cobly	Tangaila-Matéri-Cobly		Mairie de Cobly	10,870	1,0076	Le site est situé au bord de la route nationale n°9 entre la mairie de Cobly et le point d'intersection menant au centre de santé communale.	2025
85	Site du marché GOGOUNOU	Gogonou	KGS		Marché Gogonou	10,84895	2,83888	La pharmacie peut être installée de part et d'autre de la RNE Bénin-Niger à partir de 300 mètres avant la maison des jeunes jusqu'à 500 mètres après la maison des jeunes dans le sens Parakou-N'dali. La limite du site coïncide avec la fin de la clôture du poste de perception (côté Nord)	2025
86	Site de INA	Quartier Ina	Bembéré-Suendé		Entrée du complexe scolaire Ina A et B	9,79645	2,99274	La pharmacie peut être installée dans un rayon de 500 mètres par rapport au carrefour de la localité menant à la Mairie de la Commune de Pére.	2025
87	Site de KARMAMA	Ham Gni	Malaville-Karimama		Centre de santé de Karimama	12,06515	3,18523	La pharmacie sera installée sur le tronçon compris entre les bureaux communaux de la police républicaine et le centre de santé de Karimama. Mais elle devra être éloignée d'au moins 300 mètres du centre de santé, les deux lieux de référence (PR et CS) étant distants de 1,1 Km	2025
88	Site de SIKKI	Sikki peulh	Bembéré-Suendé		Hôpital Sikki peulh			La pharmacie sera installée dans un rayon de 800 mètres par rapport au point d'entrée, allant vers l'hôpital Sikki peulh.	2025

N°	Dénomination	Quartier/Village	Zone sanitaire	Arrondissement	Lieu de référence	Latitude	Longitude	Description	Année d'exploitation
89	Site de SINENDE		Bembéré-Suendé		Rond-point de la ville	10,34553	2,73654	La pharmacie sera installée dans un rayon de 500 mètres par rapport au rond-point de la ville.	2025
90	Site du CARREFOUR SEGRANA	Goro-Sani	Kandi-Gogonou-Séghoua		Carrefour Seghana	10,9279	3,69204	La pharmacie sera installée au carrefour Séghoua avec la possibilité de s'implanter à 500 mètres avant ou après ledit carrefour, à droite ou à gauche de la voie bitumée.	2025
91	Site de PEHUNCO	Snanouwarou	Kouandé-Pehunco-Kérou		Centre de Santé communal (CSC) Pehunco	10,2287	1,9997	Le site est situé sur la RN7 à 400 mètres au moins de part et d'autre du CSC de Pehunco sans dépasser une distance de 800 mètres du CSC.	2025
92	Site de ATHIÈME CENTRE	Athièmé centre		Athièmé	Carrefour de l'EPMB temple Bethel de Athièmé	6,5825	1,6680	La pharmacie sera installée dans la ville de Athièmé dans un rayon de 500 mètres par rapport au carrefour de l'EPMB Temple Bethel, et distante d'au moins 300 mètres du Centre de Santé d'Athièmé.	2025
93	Site de BONOU CENTRE	Bonou centre		Bonou	Centre de santé communale (CSC) de Bonou	6,9078	2,4525	La pharmacie sera installée dans la ville de Bonou dans un rayon de 500 mètres du carrefour central de Bonou et doit être éloignée d'au moins 300 mètres du Centre de Santé Communale (CSC) de Bonou	2025
94	Site du carrefour FIN PAVE AGBOKOU 2	Agbokou 2	Porto-Novo, Agadagbè Sémè-Kpodji		Carrefour fin pavé Agbokou 2	6,4663	2,6548	Le site est situé dans un rayon de 400 mètres par rapport au carrefour fin pavé du quartier Agbokou 2.	2025
95	Site du collège « NOTRE DAME DE LOURDE ANNEXE »		Porto-Novo, Agadagbè Sémè-Kpodji		Collège « Notre Dame de Lourde Annexe »			La pharmacie peut être installée au bord et de part et d'autre de la voie reliant le « carrefour Y » et le Collège « Notre Dame de Lourde Annexe »	2025
Sites devenus vacants à la suite des autorisations de transfert									
96	Site de DJIDJA				Centre de santé de Djidja			Djidja La pharmacie sera implantée dans l'arrondissement de Djidja, mais distante d'au moins trois cents (300) mètres du Centre de Santé.	2025

N°	Dénomination	Quartier/Village	Zone sanitaire	Arrondissement	Lieu de référence	Latitude	Longitude	Description	Année d'exploitation
97	Site de VOSSA				Marché de Vossa			La pharmacie peut être installée de part et d'autre de l'Avenue de l'Œcuménisme à Vossa à partir de 500 mètres après le rond-point de Gbèlgnomé jusqu'à la fin de la voie pavée passant devant le marché de Vossa	2025
98	Site de SEKANDJI				CEG Sékanji			La pharmacie peut être installée au bord et de part et d'autre de la voie du CEG de Sékanji sur le tronçon allant du CEG jusqu'au pont Alamadossi	2025
99	Site de AGBODJEDO				Site actuel de la pharmacie Agbodjedo			La pharmacie peut s'installer au plus à 200 mètres de part et d'autre de l'emplacement actuel de la pharmacie	2025
100	Site de KILBO				Centre de santé de Kilbo			La pharmacie peut être installée à au moins 600 mètres de part et d'autre du marché de Kilbo	2025

Abomey-Calavi

435 ordinateurs portables en bon état retrouvés chez un voleur

Latifath KOWENOU

Un individu spécialisé dans la vente d'ordinateurs volés à Abomey-Calavi a été

arrêté par les éléments de la Police Républicaine. Cette interpellation fait suite à un cambriolage survenu dans la nuit du 4 au 5 décembre 2024, au quartier

Agonvèzoun à Bohicon, où plusieurs ordinateurs ont été dérobés. Après une plainte déposée par les victimes, la police a ouvert une enquête, repéré deux des

ordinateurs volés mis en vente en ligne et localisé le vendeur. Lors de son arrestation, des perquisitions ont permis de découvrir une importante quantité d'ap-

pareils électroniques d'origine douteuse, notamment 435 ordinateurs portables en bon état, 174 en mauvais état, 150 disques durs et 24 batteries d'ordinateurs.

Cedeao

Les modalités du retrait des pays de l'Aes bientôt étudiées en session extraordinaire

**Latifath KOWENOU**

Le retrait des pays de l'Alliance des États du Sahel (AES) a été un sujet majeur lors du 66^e Sommet des Chefs d'État et de gouvernement, tenu à Abuja dimanche dernier. Bien que le Mali, le Niger et le Burkina Faso aient exprimé leur volonté de quitter l'organisation, les dirigeants des autres pays membres de la CEDEAO continuent de tendre la main dans l'espoir d'un éventuel retour.

Lors d'une conférence de presse à Cotonou, le ministre béninois des Affaires étrangères, Olushegun Bakari, a expliqué les raisons de cette ouverture des Chefs d'État de la CEDEAO. Selon lui, cette démarche est motivée par le souci du bien-être des populations. Il a précisé que la conférence des Chefs d'État s'est tenue dans un esprit constructif, visant à minimiser l'impact de ce départ sur les populations des trois pays concernés. En conséquence, la conférence a ordonné la convocation

d'une session extraordinaire du Conseil des Ministres au deuxième trimestre de 2025 pour étudier les modalités du départ et adopter un plan d'urgence sur les relations politiques et économiques avec le Mali, le Niger et le Burkina Faso.

Le ministre a également souligné que l'un des objectifs de la CEDEAO est de favoriser la libre circulation des personnes et des biens, un principe que tous ses États membres continuent de défendre.

Cybercriminalité au Bénin

Le Cnin annonce une nouvelle forme d'arnaque

**Latifath KOWENOU**

Le 13 décembre 2024, le Centre National d'Investigations Numériques (CNIN) du Bénin a émis une alerte grave concernant un nouveau type de fraude numérique qui cible particulièrement les travailleurs indépendants du web. Cette menace, subtile et bien orchestrée, repose sur des stratégies de manipulation de la confiance. Les cybercriminels se font passer pour des employeurs sérieux, offrant des missions rémunérées avec des délais serrés, avant de disparaître après avoir reçu le travail sans payer.

Le CNIN souligne la dif-

ficulté de poursuivre ces malfaiteurs, qui opèrent souvent depuis des juridictions hors de portée des autorités béninoises. Face à cette menace grandissante, il conseille aux freelances de faire preuve d'une vigilance accrue et de développer une conscience cyber-sécuritaire pour se protéger efficacement contre ces escroqueries. Les propositions trop alléchantes doivent être scrutées avec suspicion, car elles peuvent dissimuler des intentions malveillantes.

Ainsi, cette alerte rappelle l'importance d'une vigilance constante et d'une sécurité renforcée pour préserver l'intégrité des travailleurs du numérique.

OKOTÓ

De l'escargot colimaçon frit,
bien emballé



Chez nous,

C'EST DU PRÊT À EMPORTER

Tél : +229 40484884